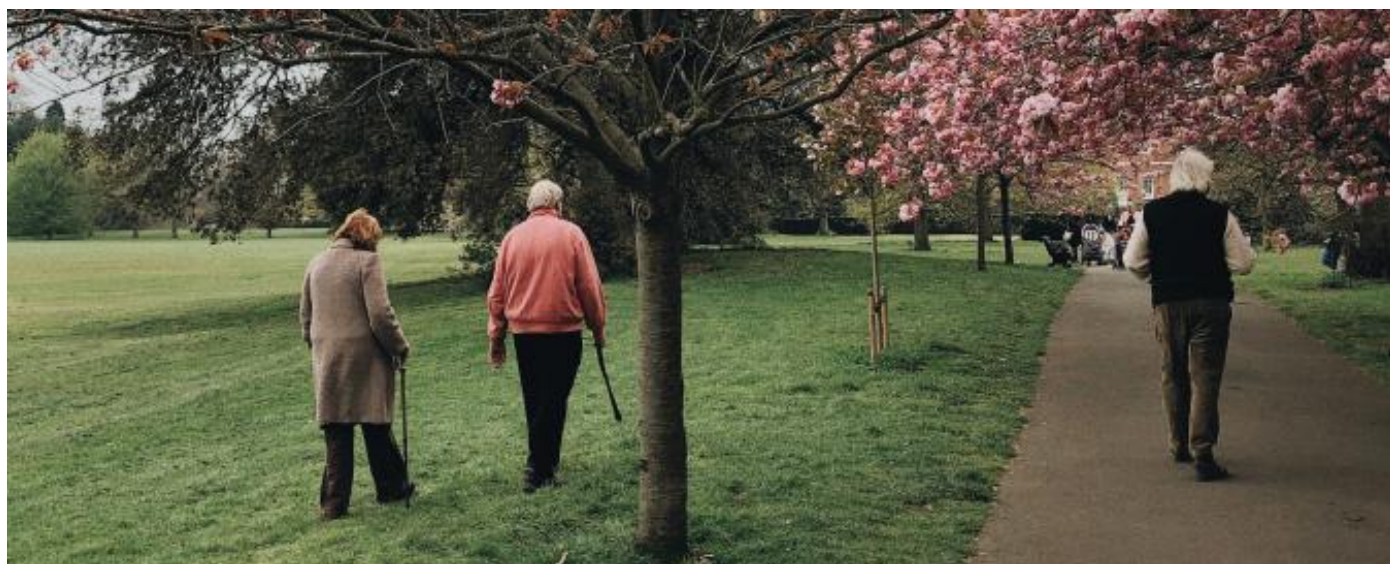


Directeur de maison de repos en région wallonne

Soins - Bien-être Chef d'entreprise



> **Durée**

1 an

> **Tranche d'âge**

18 à 25 ans

25 ans et +

> **Finalité**

Diplôme

> **Pratique en entreprise / Alternance**

Oui

> **Métier en pénurie**

Non

Dans chaque maison de repos, il y a un directeur qui assure la gestion journalière d'une maison de repos. Il est directement responsable devant le gestionnaire de maisons de repos (suivant le Code wallon de l'Action sociale et de la Santé (CRWASS)).

Il exerce une responsabilité d'encadrement technique et administratif dans des structures ou services développant des activités sociales, médico-

sociales, éducatives, culturelles ou ludiques... et appartenant à la fonction publique, à des établissements à statut chargés de service public ou à des associations.

Il applique les objectifs politiques ou économiques des instances décisionnaires. Il étudie la faisabilité technique et financière des projets. Il coordonne les activités d'un ou plusieurs services. Il anime et gère tout ou partie du personnel. Enfin, il peut proposer des projets de développement, assurer les relations stratégiques et politiques de son établissement.

> **Débouché(s) métier(s)**

Créer ou reprendre une maison de repos

> **Point(s) fort(s)**

Sur le terrain

> **Finalité**

Diplôme de formation de Chef d'entreprise homologué par le Ministère de la Communauté française

Attestation de réussite

Conditions d'accès

Conditions générales

Consultez les conditions générales d'accès à la formation pour adultes (<https://www.ifapme.be/formations-pour-adultes>).

Conditions d'admission particulières liées à cette formation

Est admis aux cours, l'auditeur qui satisfait à l'obligation scolaire et est titulaire **au minimum d'un diplôme de l'enseignement supérieur de type court** (BAC).

Les conditions d'accès à cette formation ont été définies à partir de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 15/10/2009 qui fixe les conditions d'accès au poste de directeur de maison de repos *"Le directeur qui prend ses fonctions pour la première fois à dater du 1er janvier 2012 doit être titulaire au moins d'un titre de l'enseignement supérieur de type court **tel que défini par le décret de la Communauté française du 31 mars 2004** définissant l'enseignement supérieur, favorisant son intégration à l'espace européen de l'enseignement supérieur et finançant les universités ainsi que d'une attestation assurant le minimum de connaissances utiles relatives à la gestion d'une maison de repos"*.

Aptitudes

La fonction de directeur de maison de repos requiert une grande disponibilité et implique des déplacements fréquents. La dimension relationnelle s'exerce à plusieurs niveaux, soit à un niveau de représentativité, soit à un niveau mettant en œuvre une négociation de type technique.

Programme

Cours professionnels:

- > X27/5 Législations/réglementations fédérales et RW soins/hébergement (44h)
- > X27/5 Organisation de la santé (14h)
- > X27/5 INAMI Législation relative à l'assurance obligatoire soins santé (42h)
- > X27/5 Comptabilité: aspects généraux (20h)
- > X27/5 Comptabilité, cptes annuels, fiscalité, aff éco (42h)
- > X27/5 Gestion du personnel (4h)
- > X27/5 Eléments de soins gériatriques, aspects médicaux-éthique (12h)
- > X27/5 Protection incendie en RW et COCOM (8h)
- > X27/5 Droit public: cadre général et aide sociale (14h)
- > X27/5 Droit privé (18h)
- > X27/5 CPAS Subsidiation des infrastructures et marchés publics (8h)
- > X27/5 Législation du travail: droit social et statut public (34h)
- > X27/5 Gestion du personnel (22h)
- > X27/5 Aspects psycho et relationnels dans accompagn. personnes âgées (14h)
- > X27/5 Animation, loisirs et projet de vie de l'établissement (4h)
- > X27/5 Stage et encadrement des stages (48h)
- > X27/5 Visites didactiques et aspects alimentaires (12h)




Site principal des Isnes - G1

 Rue Saucin, 66 5032 Gembloux (Les Isnes)

 081 58 53 63

Secrétariat : du lundi au jeudi de 8h à 17h et le vendredi de 8h à 16h

 081 58 53 64

 centre.gembloux@ifapme.be

Type d'inscription

Au Centre/lieu de formation

Dispenses partielles

Consultez votre centre pour en savoir plus.

Bon à savoir

Inscription possible jusqu'au 30 octobre de l'année académique concernée.